



DELIBERATION 2025 10-03

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 095-200076222-20251007-20250903-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à 18h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 26 septembre 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 25 septembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Bessodes d'Avernes, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos de Commeny, Mme Duchêne de Frémenville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard et Mme Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour du Bellay-en-Vexin (ccvc), Mme de Smedt de Sagy, M. Vinolas de Seraincourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte,

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard et Mme Ripaud d'Ableiges, Mme Dumont Selhi d'Arthies, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Teilland et Mme Duflaut de Condécourt, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Lucas de Marines, M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mme Plesse d'Us (ccvc),

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillierie (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Wy dit Joli Village (ccvvs),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 14 maires ou délégués sont présents, représentant 14 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 25 septembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 18h30.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

Création de poste : Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale

Considérant que le Conservatoire a besoin, pour son bon fonctionnement, d'un professeur de violon à temps non complet (7/16^{ème}) sur le poste de Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) de classe normale,

La Présidente propose l'ouverture du poste ci-après :

Professeur d'Enseignement Artistique

à temps non-complet à raison de 7h00 par semaine

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 14

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

Pour extrait certifié conforme,
Le 07 octobre 2025
La Présidente,
Catherine Carpentier